

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Exposition universelle. 1855. Paris
Titre	Rapport du comité sur les exposants admis à l'Exposition universelle de 1855 et sur les propriétés des agriculteurs qui ont rendu des services incontestables à l'agriculture dans le département. Agriculture.
Adresse	Nevers : Imprimerie de I.-M. Fay, 1855
Collation	1 vol. (38 p.) ; 28 cm
Nombre d'images	44
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 87
Sujet(s)	Exposition internationale (1855 ; Paris) Agriculture -- France -- 19e siècle
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	15/12/2020
Date de génération du PDF	15/12/2020
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE87

87

RAPPORT
DU
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE
SUR LES
EXPOSANTS ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

8° Xae 87

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE.

AGRICULTURE.

RAPPORT DU COMITÉ

SUR LES

EXPOSANTS ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855

ET SUR LES

PROPRIÉTÉS DES AGRICULTEURS QUI ONT RENDU DES SERVICES INCONTESTABLES A L'AGRICULTURE

DANS LE DÉPARTEMENT.



NEVERS,

IMPRIMERIE DE L.-M. FAY, 13, RUE DES ARDILLIERS.

HÔTEL DE LA FERTÉ.

M DCCC LV

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE.

DEUXIÈME SECTION.

AGRICULTURE.

L'agriculture, en général, ne pouvant être représentée à l'Exposition que par une très-petite partie de ses produits, puisqu'on n'y admet ni les animaux, ni les matières végétales à l'état frais, le Comité de la Nièvre a pensé qu'il devait faire précéder ses notes, en faveur des Exposants, des agriculteurs distingués de sa circonscription, d'une notice abrégée sur les progrès qui ont élevé ce département à un des premiers rangs de la France agricole.

Sans doute, en fait d'améliorations, le pays a beaucoup à faire encore, mais ce qui est évident, ce qui est constaté, c'est qu'il marche, c'est qu'il avance, c'est que d'année en année il se rapproche de son but.

Si le progrès se fait remarquer dans l'élevage du bétail, dans la confection des engrais, dans la disposition des bâtiments d'exploitation, nous le trouvons également dans les instruments aratoires, dans les assolements, dans les grands travaux de marnage et de chaulage; enfin, sur tous les points du département, on voit insensiblement les bonnes méthodes se répandre, les jachères pures se restreindre et les cultivateurs devenir plus intelligents.

Les céréales sont la principale culture du département ; vient ensuite celle des racines et des fourrages artificiels pour les animaux.

Les fermes ou domaines sont exploités :

- 1° Par des colons n'ayant de rapports qu'avec les propriétaires. 1/10.
- 2° Par des colons n'ayant des rapports qu'avec les fermiers des propriétaires. 2/10.
- 3° Par des fermiers cultivant eux-mêmes. 4/10.
- 4° Par les propriétaires directement ou par régisseurs. 3/10.

Le département ensemeence, année moyenne, SAVOIR :

Pour la nourriture des habitants, en céréales	120,831 hectares.
— en légumes secs et racines.	8,706
TOTAL.	<u>129,537 hectares.</u>

La puissance nutritive est moyennement d'un hectare pour trois hommes.
129,537 hectares multipliés par 3 égalent. 388,611 individus.
Or, la population du département n'étant que de. 322,262

PARTANT, il y a un excédant de terresensemencées pour
nourrir. 66,349 individus.

Et il y a vingt ans il produisait à peine de quoi se nourrir.

CONSOMMATION GÉNÉRALE ET INDIVIDUELLE

DANS UNE ANNÉE ORDINAIRE.

	HECTARES ENSEMENCÉS.	PUISSANCE nutritive de L'HECTARE.	NOURRITURE suffisante pour la POPULATION.	TOTAL de la POPULATION nourrie.
Froment.	65,446 »	3 hommes	196,338 »	322,119 »
Méteil.	789 »	2 50	1,972 »	
Seigle.	27,567 »	2 20	60,647 »	
Orge.	22,760 »	2 40	54,624 »	
Sarrazin	4,269 »	2 »	8,538 »	
	120,831 »			
Haricots.	1,495 »	3 »	4,485 »	66,492 »
Pommes de terre. . . .	7,211 »	8 60	62,007 »	
TOTAL. . . .	129,537 »			388,611 »
La population du département n'étant que de				322,262 »
PARTANT, il y a un excédant de terre labourable pour nourrir. .				66,349 »

PRODUIT DES 129,537 HECTARES ENSEMENCÉS

DANS UNE ANNÉE ORDINAIRE.

	NOMBRE D'HECTARES.	PRODUITS par HECTARE.	TOTAL de la PRODUCTION.	
Froment.	65,446 »	13 40	877,502 »	4,515,086 »
Méteil.	789 »	11 30	8,916 »	
Seigle.	27,567 »	10 »	275,670 »	
Orge	22,760 »	13 60	310,377 »	
Sarrazin	4,269 »	10 »	42,621 »	
	120,834 »			
Haricots.	1,495 »	13 25	19,819 »	622,274 »
Pommes de terre. . . .	7,211 »	83 54	602,455 »	
TOTAL. . . .	129,537 »			2,137,360 »

On trouve dans toutes les statistiques que, dans les pays de grains, chaque individu, petit ou grand, mâle ou femelle, mange moyennement chaque année :

Grains.	3 ^h »	} 5 50
Légumes secs.	» 20	
Pommes de terre	2 30	

Soit pour 322,262 habitants. . . . 1,772,441

Nous récoltons, année ordinaire. . . 2,137,360

EXCÉDANT. . . 364,919 hectolitres.

364,919 hectolitres divisés par 5 50, égalent 66,349.

Si nous énumérons nos animaux domestiques, nous trouvons, SAVOIR :

Pour la race bovine. 154,855 têtes. En 1840. 122,000.

Pour la race ovine. 305,765 En 1840. 285,000.

Pour l'espèce chevrine. 5,691

Et pour l'espèce porcine. 68,891

TOTAL. 535,202 têtes.

Il se consomme dans le département 3,980,000 kilog. de viande; ce qui donne par individu 13 kilog. 35 grammes.

Les détails qui suivent sur les propriétés des Exposants et des agriculteurs distingués, viendront corroborer l'opinion du Comité de la Nièvre sur les progrès agricoles du département.



EXPOSANTS.



M. AVRIL (JEAN-BAPTISTE),

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE, SECRÉTAIRE DE LA CHAMBRE
CONSULTATIVE D'AGRICULTURE DE L'ARRONDISSEMENT DE NEVERS, ET PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE DE STATISTIQUE DU CANTON DE NEVERS.

DOMAINE
des
FONDEREAUX.
COMMUNE DE MARZY.
CANTON DE NEVERS.

M. Avril exploite depuis 1824 un domaine de 50 hectares, d'une valeur de 75,000 fr., y compris le cheptel et les instruments aratoires.

Lorsque M. Avril, officier supérieur en retraite, prit la direction de sa propriété, il suivit pendant dix ans le système du pâturage avec jachère, et elle ne lui rendait annuellement que 1,680 fr., en moyenne 2 fr. 24 c. %.

Pendant dix autres années, il a adopté le système de la stabulation; et pendant ce temps la propriété, dont la valeur s'est élevée, par les constructions, les améliorations et augmentation de cheptel, à 105,400 fr., lui a rapporté net 5,987 fr., en moyenne 5 fr. 68 c. %.

Les terres de ce domaine sont argileuses calcaires.

Dans les dix dernières années, 15 bœufs étaient entretenus à l'engrais à l'étable. Le cheptel se composait de 8 vaches laitières et 6 bœufs de travail.

Le personnel était de 5 domestiques mâles, 2 servantes, et de journaliers au fur et à mesure des besoins.

On y emploie les instruments aratoires les mieux perfectionnés. Les fumiers

naturels produits dans le domaine suffisent pour la fumure des terres, qui, possédant assez de calcaire, ne nécessitent ni chaux, ni marne.

Quelques hectares gagneraient à être drainés ; on se dispose à faire cette opération.

Toutes les terres, situées sur un plateau, sont saines ; il n'existe aucun cours d'eau, ni fontaine, qui permettent de les irriguer.

Les prés, situés aux bords de la Loire, sont suffisamment baignés par les débordements de cette rivière, qui les couvre deux ou trois fois pendant un hiver, et y dépose un limon productif.

M. Avril expose :

1° Un tableau statistique de son domaine, dont il a fictivement doublé la contenance et la valeur, afin de répondre à la question de la Société d'agriculture, qui demandait : « Quels seraient les moyens d'établir la stabulation, aussi complète que possible, dans un domaine de *cent* hectares. »

A ce tableau est joint un mémoire sur la stabulation, se rapportant au domaine dont il fait l'objet, et qui a valu à son auteur, dans le concours ouvert sur cette question, une médaille d'or.

2° Un tableau de statistique faisant connaître le capital agricole de la Nièvre, son produit brut, les frais d'exploitation et le produit net dans une année ordinaire ; lequel est appuyé d'un cahier contenant tous les détails des prix de revient.

M. Avril, qui s'occupe depuis longues années de statistique, a pris ses documents sur les questionnaires des quatre arrondissements, mis à sa disposition par M. le Préfet du département.

Une médaille lui a été décernée par la Société d'agriculture pour ses travaux de statistique, et une autre pour son traité sur la comptabilité agricole.

M. FAUVEAU,

RÉGISSEUR DE M. LE MARQUIS D'ESPEUILLES.

DOMAINES
de
LA MONTAGNE
et de
COULOISE.

COMMUNE DE ST-HONORÉ.

CANTON
de
MOULINS-ENGILBERT.

M. Fauveau exploite, depuis 1837, huit domaines formant ensemble un total de 517 hectares. Pendant nombre d'années ces domaines étaient restés en métayage ; leur produit minime engagea le propriétaire à les affermer, et le fermage ne donna pas de meilleurs résultats.

Cet état de choses dura jusqu'en 1847, que la propriété de Couloise, composée de trois domaines, et affermée 6,000 fr., fut remise en métayage, avec des conditions qui en assuraient le succès. Les preneurs s'engagent à cultiver sous la direction du propriétaire les terres qui leur sont confiées. Le propriétaire est la tête, les métayers sont les bras, mais des bras fidèles et obéissants.

Le sol de ces domaines est granitique ; les parties hautes sont généralement rocheuses, et la terre a peu de profondeur ; les parties basses sont humides et froides.

Pour donner une idée de la bonté du nouveau système suivi par M. Fauveau, il suffira de dire qu'en 1848 deux de ces domaines n'avaient produit que :

308 doubles-décalitres de froment, 970 de seigle et 260 d'avoine, et que la récolte de 1854 a été de 1,120 doubles-décalitres de froment, 610 de seigle et 800 d'avoine.

Le nombre des animaux élevés ou engraisés dans les huit domaines est de :

249 têtes de gros bétail, 263 brebis ou moutons, et 124 têtes de la race porcine.

La race chevaline n'offre que 4 juments et 4 poulains et pouliches.

130 bœufs et vaches sont employés à la culture, qui exige les travaux de 40 domestiques mâles et 30 femmes, et d'environ 50 journaliers à diverses époques de l'année.

On ne se sert que d'instruments aratoires perfectionnés.

En 1854, il a été porté 1,957 hectolitres de chaux sur les huit domaines, à 1 fr. 25 c. 2,446 fr.

En 1853 et 1854, on a drainé environ 20 hectares avec de la pierre. Depuis 1846, de nombreux travaux d'irrigation ont été faits; ils arrosent une étendue de 33 hectares.

Des assainissements ont été pratiqués partout où cela était nécessaire dans les prés nouvellement créés. On se dispose à faire la même opération dans les anciens prés.

L'assolement triennal existe encore avec jachères dans les terres non chaulées et non drainées; successivement on appliquera aux autres l'assolement quadriennal.

Nous signalons à la bienveillance du jury mixte, comme recommandables sous tous les rapports, et ayant contribué aux progrès de l'agriculture dans l'exploitation :

1° Le sieur Bertin (François), métayer à Couloise, commune de Chiddes, canton de Luzy ;

2° Bertin (Claude), métayer à La Montagne, commune de Saint-Honoré, canton de Moulins-Engilbert ;

3° Bouillot (Jean) , métayer au domaine des Grappes , commune de Chiddes , canton de Luzy.

Des primes d'encouragement ont été décernées à ces trois cultivateurs par le comice agricole de Château-Chinon , le 4 septembre 1854.

Le métayage pratiqué dans la propriété de M. le marquis d'Espeuilles n'est pas cette espèce de servage qui fait de chaque colon une machine inintelligente , que l'on exploite durement et dont on tire assez peu. Le contrat établi entre le propriétaire et le colon est basé sur des principes larges , moraux et équitables : un partage loyal dans les dépenses et dans les recettes ; point de *bonne main* , c'est-à-dire d'attribution d'une somme fixe que le propriétaire , dans l'ancien système , prélève avant partage. On a voulu développer l'aisance chez les cultivateurs , persuadé que la terre et la rente y trouveraient leur compte , et les prévisions ont été justifiées.

M. le marquis d'Espeuilles expose :

1° Un tableau statistique des résultats matériels de sept années , concernant la pratique du nouveau mode de métayage ; appuyé d'un rapport , par M. Fauveau , régisseur , sur les effets produits par l'application de ce nouveau système ;

2° Une douzaine de petites gerbes de céréales récoltées sur les domaines à métayage amélioré.

M. PINET DE MAUPAS.

PROPRIÉTAIRE.

DOMAINE
DE CURTY.

COMMUNE D'IMPHY.

CANTON DE NEVERS.

La propriété de Curty est exploitée directement par le propriétaire depuis l'année 1830. Elle se compose de 40 hectares de prés naturels et 150 de terres labourables.

Les bois, 100 hectares, et les vignes, 12 hectares, forment une exploitation tout-à-fait séparée.

La nature du sol est argilo-calcaire.

Avant 1830, le bien était cultivé par colons partiaires. Alors on pouvait tout au plus fumer 13 hectares de terre ; on ensemençait, SAVOIR :

50 Hectares de froment, qui donnaient cinq à six fois la semence ;

15 Hectares en orge ou avoine, qui produisaient six à sept fois la semence.

Le reste des terres, réduites en jachères, servait à la pâture d'un bétail maigre et peu nombreux.

Le produit net des 190 hectares de la ferme ne s'élevait qu'à 3 ou 4,000 fr. au plus.

Aujourd'hui les terres sont assolées ainsi qu'il suit :

Assolement quadriennal ;

40	Hectares	en prés naturels, une grande partie irriguée et drainée ;
30	—	en prairies artificielles permanentes, sainfoin et luzerne ;
30	—	en prairies artificielles annuelles, trèfles, vesces, etc. ;
60	—	en céréales, froment, orge et avoine ;
30	—	en plantes sarclées, pommes de terre, betteraves, haricots, etc. ;
190	—	dont le produit annuel est de :

200,000 Kilog. de fourrages récoltés en sec, le reste consommé en vert ;

750 Hectolitres de froment, dix à quinze fois la semence ;

800 — d'orge et avoine ;

200,000 Kilog. de betteraves, etc., etc.

Le cheptel se compose de : 116 bêtes de gros bétail ;

12 juments ou élèves ;

200 têtes de la race ovine, anglo-mérinos ;

40 têtes de la race porcine, anglaise croisée.

Cette exploitation occupe 15 domestiques mâles et 4 femmes.

Plus 2,500 journées d'hommes et 400 de femmes annuellement.

Tous ses instruments aratoires sont perfectionnés ; elle possède une machine à battre.

FUMURE. — Les terres étant argilo-calcaires, la marne et la chaux sont peu employées ; 1,000 mètres de fumier sont répandus annuellement.

DRAINAGE. — 6 Hectares ont été drainés en 1854.

IRRIGATIONS. — La plus grande partie des prés est irriguée à niveau plein au moyen de sources de bonne qualité.

ASSAINISSEMENTS. — De nombreux fossés, en bon état d'entretien, écoulent les eaux qui pourraient séjourner à la surface des terres.

Cette exploitation rurale , qui s'est élevée progressivement et sans mise de fonds considérable à l'état de prospérité où elle se trouve aujourd'hui , ne produit encore que 50 à 60 fr. net par hectare , le triple environ de ce qu'elle produisait précédemment. Mais les dépenses les plus considérables sont faites ; le bétail qui garnit la ferme est un des plus beaux et des plus nombreux du pays ; le drainage va se continuer, et tout fait espérer que le produit net continuera à s'accroître progressivement.

M. Pinet expose :

Une gerbe et un échantillon de blé barbet, espèce qui a l'avantage de ne jamais verser et de donner une grande quantité de grains par épis.



M. ÉMILE BOIGUES.

PROPRIÉTAIRE.

DOMAINE
DE BRAIN.

COMMUNE ET CANTON
DE DECIZE.

La ferme de Brain, exploitée depuis 12 ans par M. Émile Boigues, se compose de 180 hectares en terres labourables, prés naturels et prairies artificielles.

La nature du sol est variable : les 2/3 se composent de terres légères siliceuses, et de 1/3 de terres fortes argilo-calcaires.

Au moment où l'Exposant a pris en main la direction de la ferme, l'importance de ses produits étaient, comme fermage, d'un revenu de 5,000 fr. ; le cheptel n'avait qu'une valeur de 6,000 fr.

Aujourd'hui les produits sont plus que doublés ; le cheptel, en animaux et harnais, s'élève à 28,000 fr. 110 têtes de gros bétail, bœufs et vaches charolaises : 2 taureaux, 3 vaches de Durham, 8 vaches bretonnes ; 30 pièces, taureaux ou génisses, sont élevées tous les ans ; 15 à 18 bœufs ou vaches réformés sont engraisés à l'étable.

La ferme contient un troupeau de la race améliorée South-Down berrichonne de 300 à 350 pièces. Chaque année 40 pièces de réforme sont engraisées à l'étable avec des topinambours, des carottes, des tourteaux, et vendues, soit à Poissy, soit aux bouchers de la localité.

Enfin, la race porcine figure dans cette ferme pour une valeur considérable : 20 bêtes de la race du pays, améliorée par des croisements ; 2 porcs, mâle et

femelle , de la race New-Leicester, et une truie Berkshire, avec six petits cochons pure race. 12 cochons sont engraisés chaque année au toit.

On cultive sur la ferme : les céréales ; les racines, pommes de terre, carottes, choux poitevins, topinambours ; graines oléagineuses, colza et navette.

Les animaux employés aux travaux sont :

18 Bœufs de trait, 7 juments percheronnes ;

Le nombre d'ouvriers constamment employés est de 25 hommes et 10 femmes.

Les instruments sont les charrues et les herses Dombasle.

AMENDEMENTS. — La marne, la chaux et les cendres de verrerie sont employées chaque année sur une étendue de 5 à 6 hectares.

ENGRAIS. — Les boues de la ville de Decize, environ 300 tombereaux, les purins liquides de 3 à 400 tonneaux, sont employés sur les luzernières. On s'attache surtout à une grande production de fumiers. En 1847, les étables n'en produisaient que 182 voitures ; on est arrivé successivement à 300, 500, 700, et aujourd'hui la production est de 900 voitures de 2,000 à 2,500 kilog.

DRAINAGE. — Il a été commencé à Brain en 1853 ; depuis lors, on a régulièrement drainé chaque année 10 à 12 hectares de terres ou prés.

IRRIGATIONS. — Elles s'étendent sur une surface de prés naturels de 18 hectares.

M. Boigues expose :

Une caisse de laines de son troupeau, brebis berrichonnes améliorées par des croisements avec des béliers de la race anglaise South-Down et New-Kent.

M. Émile Boigues a obtenu dans les divers Concours d'agriculture :

Trois médailles d'or ;

Cinq médailles d'argent ;

Dix-neuf médailles de bronze.

M. DE CHAMPIGNY,

PROPRIÉTAIRE.

DOMAINES
de
POUSSIGNOL.
—
COMMUNE DE BOUSSIGNOL
—
CANTON
DE CHATEAU-CHINON.
—

La propriété exploitée par l'Exposant se compose de cinq domaines, contenant ensemble 350 hectares.

Deux sont exploités par lui depuis 1832, deux autres depuis 1844, et le dernier, le plus important, depuis 1847. Les produits exposés sortent de ce dernier domaine.

Le sol est granitique avec sous-sol arénassé.

Lorsque M. de Champigny a pris la direction de son exploitation, elle produisait 3,800 fr. par an; le revenu net est actuellement de 13 à 14,000 fr.

Le nombre des animaux élevés ou engraisés dans la propriété est, savoir :

Race bovine.	120 têtes.
— ovine	240
— porcine	50
— chevaline.	75

60 bœufs et 8 chevaux sont employés aux travaux de l'agriculture, ainsi que 38 ouvriers mâles et 20 femmes.

On n'y fait usage que d'instruments aratoires perfectionnés, et le battage a lieu à la machine.

ENGRAIS. — L'Exploitant, après avoir essayé des engrais Geoffroy, Dussaut

et d'autres de même nature, n'ayant pas été satisfait des résultats, en a cessé l'emploi. Il les a remplacés par des engrais végétaux, tels que sarrazin, trèfle enfoui en vert et engrais naturels, devenus suffisants par l'abondance du produit en paille des récoltes.

AMENDEMENTS. — La marne n'existant pas dans la localité, on a employé la chaux, dont les résultats sont très-satisfaisants. On en répand environ 2,500 à 3,000 hectolitres par an.

DRAINAGE. — En 1834, des travaux de drainage ont été opérés dans des terres tellement humides, qu'il était impossible de les cultiver, et les résultats ont été si bons que, postérieurement, cette opération a été pratiquée dans d'autres terres, dont l'étendue moyenne peut être aujourd'hui de 20 hectares. Ce drainage a été fait avec des pierres, ce qui donnait l'avantage de débarrasser en même temps les champs des pierres qui gênaient à la culture.

IRRIGATIONS. — Depuis 1834, des travaux d'irrigation ont été pratiqués, à diverses reprises, sur une étendue d'environ 80 hectares.

L'assolement est quinquennal.

M. de Champigny expose plusieurs gerbes de froment et d'avoine, accompagnées des échantillons de grains.



M. VALLOT ,

FERMIER.

DOMAINE La ferme exploitée depuis 1843 par M. Vallot se compose de 244 hectares en
DE BOIS-VERT. terres et 60 en prés.

COMMUNE Le sol est argileux.

DE MAGNY-COURS. A l'époque où M. Vallot a pris cette propriété de ferme, on ensemait
CANTON DE NEVERS. 31 hectares en froment, autant en avoine, peu de trèfle, peu de racines. Elle
était garnie de 75 à 80 pièces de bétail.

Aujourd'hui il ensemence 60 hectares en froment, 60 en avoine et 45 en
fourrages artificiels.

Son cheptel se compose de 135 têtes, race bovine ;

9 — chevaline ;

200 — ovine ;

10 — porcine.

Il engraisse à l'herbe 10 bœufs.

aux racines 30 bœufs.

aux farinaux 10 porcs.

30 bœufs et 4 chevaux sont employés aux travaux de l'agriculture, ainsi que
44 ouvriers mâles et 6 femmes, non compris les journaliers employés aux foins.
moissons et autres travaux.

Tous ses instruments aratoires sont perfectionnés.

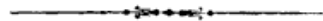
ENGRAIS. — Les engrais de ses étables suffisent à la fumure de ses terres.

ASSAINISSEMENTS. — Sont multipliés par des rigoles et fossés; il a desséché une mare d'eau de quatre hectares.

DÉFRICHEMENT. — Dans l'espace de sept ans, il a défriché 153,584 mètres carrés de terres en friche.

Son assolement est triennal.

M. Vallot expose des échantillons de froment et de seigle.



PROPRIÉTAIRES NON EXPOSANTS

RECOMMANDÉS.

M. LE COMTE CHARLES DE BOUILLÉ.

PROPRIÉTAIRE.

TERRE
DE VILLARS.
COMMUNE
de
MARS - SUR - ALLIER.
CANTON
de
ST-PIERRE-LE-MOUTIER.

Cette terre se compose de 368 hectares, non compris les bois.

Depuis 1837, M. de Bouillé a fait valoir sa réserve par domestiques ; mais le ménage en est tenu à l'entreprise par une basse-courrière. Elle reçoit chaque année pour la nourriture des gens, 30 doubles-décalitres, moitié froment, moitié orge, par chaque domestique, les légumes nécessaires et quelques autres fournitures ; en sorte que le propriétaire n'a nullement à s'occuper des détails du ménage.

Cette réserve contenait en 1837, savoir :

Près	35 ^h 61 ^a 10 ^c	} 94 ^h 21 ^a 80 ^c
Terres labourables	58 60 70	

Le revenu était à cette époque de 4,000 fr.

Le cheptel se composait de 30 têtes de gros bétail, c'est-à-dire d'une tête pour 3^h 14^a 06^c.

Aussitôt son entrée en jouissance, en 1837, M. de Bouillé sema de grandes quantités de prairies artificielles, luzernes, sainfoin et trèfles; puis cultiva des plantes sarclées, betteraves et carottes sur une vaste échelle.

Une grande abondance de fourrages lui permit d'augmenter successivement le nombre de ses bestiaux, et la conséquence immédiate fut d'amener ses prés et terres à un haut degré de fertilité par des fumures répétées et abondantes, et par des engrais liquides.

En outre, l'emploi de la chaux sur dix hectares environ (le surplus des terres contenant une assez grande quantité de principes calcaires); la confection de fossés d'assainissement, remplis de pierres cassées; le drainage n'ayant encore pu être pratiqué faute de tuyaux; l'irrigation des prés avec du purin complétèrent les améliorations commencées.

Les résultats obtenus par ces divers engrais et cultures furent tels que, tout en augmentant dans une proportion considérable le nombre de ses bestiaux, M. de Bouillé retrancha successivement de sa réserve plus de trente-trois hectares de terres et prés pour les réunir à d'autres fermes.

Depuis 1840, M. de Bouillé ne se sert plus de bœufs pour les labours: 4 juments font tous les travaux de la réserve.

Depuis 1850, la réserve ne se compose donc plus que de :

Prés naturels	20 ^h 28 ^a 80 ^c	} 61 ^h 24 ^a 80 ^c .
Terres labourables	40 93 »	

Le cheptel actuel est de 80 têtes de gros bétail, c'est-à-dire une tête par 76^a 50^c.

Il y a en outre 1 verrat et 1 truie new-kent.

1 verrat et 2 truies handshire.

Le revenu net actuel est de 7,327 fr.

M. de Bouillé n'a pas seulement cherché à augmenter le nombre de ses bestiaux, il s'est appliqué constamment depuis dix-sept ans à améliorer la race charolaise, la plus belle que nous ayons en France.

Ses animaux ont acquis un tel degré de perfection, que chaque année de ses jeunes taureaux sont vendus comme étalons pour la reproduction.

Du reste, la meilleure manière de constater le degré d'amélioration auquel est parvenue la vacherie de Villars, sont les nombreux succès obtenus par M. de Bouillé tant dans les concours nationaux que dans ceux de la société d'agriculture de la Nièvre. Il lui a été décerné :

Dans les concours régionaux de Nevers,	Médaille d'or.	Médaille d'argent.	Médaille de bronze
Moulins et Orléans	1	1	3
Dans le concours général de Versailles.	2	1	»
Dans celui de Paris.	»	1	1
Aux comices de la Nièvre.	»	7	8
TOTAL.	3	10	12
	25		

Les valets de la réserve de Villars ont également reçu dans les divers concours de la Nièvre, d'Orléans, de Versailles et de Paris, 6 médailles d'argent, 3 de bronze.

OBSERVATIONS. — Le rural de Villars est de.	368 hectares.
La réserve est de.	61 ^b 21 ^a 80 ^c
Trois domaines affermés. 244 81 20	} 368
Un domaine en métayage. 81 97 »	

Depuis 1850, M. de Bouillé exploite par métayage et sous sa direction le domaine L'Égaré, qui, avant cette époque, était affermé 2,200 fr.

Pour l'amélioration de ce domaine, il a employé les mêmes moyens que pour la réserve de Villars : prairies artificielles et augmentations de bestiaux, et les résultats obtenus ont répondu à ses espérances.

Sa portion de revenu net s'est élevée pour l'année 1853 à 5,239 fr.



M. DE MARNE.

PROPRIÉTAIRE.

DOMAINE
de
CHAVANNE.

COMMUNE DE TRESNAY.
CANTON DE DORNES.

La terre de Chavannes, composée de trois domaines, a été reprise des mains de son fermier le 1^{er} janvier 1847 par son propriétaire.

Située sur le bord de l'Allier, cette propriété, de la contenance de 270 hectares, se trouvait divisée en une infinité de parcelles qui rendaient la culture, sinon impossible, du moins très-difficile. Le premier soin du propriétaire a été de chercher à faire des échanges. Cette opération, qui roulait sur une étendue de 70 hectares environ, a été facilitée par la bonne volonté intelligente de ses voisins, et l'a mis à même de réunir sa propriété en un seul bloc.

Les terres peuvent être divisées en trois grandes catégories : les chambonnages, dans lesquels il faut comprendre 25 hectares de prés, $\frac{1}{3}$; terres argilo-siliceuses, $\frac{1}{3}$; varennnes-siliceuses, $\frac{1}{3}$.

La culture se composait, en 1846, de seigle pour toutes les terres qui n'étaient pas chambonnages ; et dans ces dernières, chaque métayer semait de 20 à 25 doubles-décalitres de froment.

L'emblavure laissée par le fermier des trois domaines se composait de : 250 doubles-décalitres de seigle et 64 de froment ; des terres pour recevoir 42 doubles-décalitres d'orge et 295 d'avoine. Le reste était livré à la pâture et nourrissait à peine un cheptel de 8,200 fr.

Les 25 hectares de prés naturels fournissaient environ 37,500 kilog. de foin. Ils rendent aujourd'hui à peu près le double.

Chaque métayer semait environ 15 kilog. de graine de trèfle; la luzerne était inconnue, une demi-douzaine d'ares en betteraves et quelques sacs de pommes de terre.

Tel avait été jusque-là le mode de culture adopté, non-seulement dans la terre de Chavannes, mais encore dans toute la localité.

M. de Marne, dans son projet d'amélioration, ayant égard à d'anciens services, résolut de laisser dans son domaine un métayer qui le cultivait depuis un demi-siècle et de garder à faire valoir les deux autres domaines, d'une étendue de 182 hectares.

D'abord il n'employa que les moyens à la portée de tous les cultivateurs, c'est-à-dire la culture ordinaire perfectionnée :

- 1° Par un assolement raisonné et long, afin d'augmenter la rendue du grain;
- 2° Par la qualité des labours;
- 3° Par la création de prairies artificielles;
- 4° Par l'augmentation du cheptel, et par suite une quantité plus forte en fumiers.

En attendant cette augmentation, qui ne pouvait avoir lieu dans la même année, M. de Marne suppléa au manque d'engrais naturels par des engrais végétaux, dont le trèfle incarnat forma la base. Dès la première année, il en sema 30 hectares qui, plâtrés au printemps suivant et enterrés vers le 20 mai en pleine floraison, produisirent un effet tel sur les seigles, qui formaient le fond de la production de la propriété, que leur hauteur, qui était ordinairement de 1 mètre 30 centimètres, arriva à plus de 2 mètres; et que le rendement en grains, qui était de 5, fut porté au double.

Encouragé par ce résultat, M. de Marne résolut de remplacer la culture du seigle par celle exclusive du froment. Le succès fut le même, et depuis il a continué, en obtenant une augmentation de rendement dont la moyenne a été pendant sept ans de 11 à 12 au grain.

Après avoir établi une luzernière de 15 hectares, les terres cultivables furent divisées en un assolement de cinq années, de 32 hectares chacun. Première année, racines fumées ; deuxième année, colza ou vesce d'hiver ; troisième année, avoine et orge ; quatrième année, trèfle, dont la seconde coupe s'enterre et sert de fumure pour le blé qui vient la cinquième année, et après la récolte duquel on sème le trèfle incarnat.

On cultive, en outre, 12 hectares en betteraves, 2 en carottes, 10 en pommes de terre et le reste en raves, dont les produits assurent une nourriture abondante pour le cheptel, qui, de 8,200 fr., se monte actuellement à une valeur de 30,700 fr.

Ce système d'améliorations, peu coûteux en lui-même, a été de suite saisi et adopté par le métayer, qui, suivant la ligne tracée, a obtenu des résultats égaux, et a remplacé le seigle par le froment.

Cet usage s'étend et gagne toute la commune où le seigle est maintenant abandonné en grande partie.

Sans entrer, année par année, dans le développement de la production, nous établirons une comparaison entre la meilleure année du fermage et la meilleure année du faire valoir.

Sous le fermage, on semait :

13	Hectolitres de froment, qui en rendaient	97 ou 7 1/2	pour un.
50	— de seigle,	— 296 ou 5,92	—
8	— d'orge,	— 42 ou 5,25	—
59	— d'avoine,	— 354 ou 6	—

Sous le régime du faire valoir, on semait :

79	Hectolitres de froment, qui en rendaient	890 ou 11,26	au grain.
17	— d'orge,	— 253 ou 15	—
70	— d'avoine,	— 650 ou 9,28	—

On ne semait plus de seigle.

Dans la première période, la part du propriétaire, pour les bestiaux vendus, s'élevait à. 1,414 »

Dans la seconde, la vente s'est élevée, sans y comprendre la part du métayer, à. 6,713 »

En résumé, le produit net a été, SAVOIR :

Sous le fermage et le métayage, de 9,482 »

Et sous la direction du propriétaire, avec un seul domaine en métairie, de 28,133 »



M. CHARLES BOUCHER.

PROPRIÉTAIRE.

DOMAINES
DE CISELY
ET AUTRES.
CANTON
de
SAINT-BENIN-D'AZY.

M. Boucher avait affermé un de ses domaines, composé de 120 hectares, depuis 1834 jusqu'en 1846 inclus. A cette époque, voyant que ses terres et ses prés étaient dans le plus déplorable état et ne lui donnaient qu'un faible revenu, il résolut de changer cet état de choses, et s'attacha une famille honnête d'agriculteurs, avec laquelle il fit des conditions simples et avantageuses aux deux parties.

Les métayers se sont engagés à cultiver ce domaine, garni du cheptel nécessaire, sous la direction du propriétaire, en se chargeant de tous les frais de main-d'œuvre.

Tous les fruits et le bénéfice des bestiaux sont partagés par moitié.

Le propriétaire fait aux métayers dans le besoin des avances sans intérêt.

Son premier soin fut de mettre les bâtiments d'exploitation en bon état de réparation et de les compléter par des constructions indispensables; de rendre les chemins viables, de clore ses champs et de les soumettre à un assolement régulier.

Les prés de ce domaine se composaient d'anciens étangs desséchés sans aucun soin et dans lesquels on avait laissé se former au milieu une rivière de 3 à 9 mètres de largeur sur 1 à 5 mètres de profondeur, et 1,950 mètres de long. Ces prés étaient ainsi de vrais boyaux. Une autre partie de ces étangs était en terre cultivée et une autre en broussailles.

Leur contenance fauchable était d'environ 9 hectares, y compris la rivière qui en mangeait une bonne partie.

Le sol du domaine de la Grande-Maison, dont il est ici question, est aux trois quarts composé de terres boulaïses, c'est-à-dire terres manquant presque complètement de calcaire. Un four à chaux souterrain fut établi, et la terre qui en sortit servit à établir un barrage à la rivière et à la combler dans une partie de pré qui, de 2 hectares peu productifs, est aujourd'hui de 6 entièrement arrosés.

Un autre pré, qui était divisé en dix-neuf morceaux, d'une contenance de 6^h 80^a, jamais arrosé, en contient aujourd'hui 17, d'un seul tenant entièrement irrigué.

La première année de jouissance par le propriétaire ne lui a donné que 17 voitures de foin, et depuis il en récolte 50 à 60 d'une qualité bien supérieure.

Avant sa direction, les terres étaient mal labourées; une partie était semée en trèfle, qui durait deux ou trois ans en pacages; elles étaient empoisonnées de chiendent difficile à détruire; les terres calcaires n'étaient jamais dépierrees. Aujourd'hui, un sol nouveau a été créé par l'emploi de charrues perfectionnées, par des labours réitérés, par des fumures abondantes, par la création d'une luzernière.

Ce qui a le plus contribué aux améliorations de ce domaine, c'est la stabulation adoptée pour tout le bétail. Aussi, la première année, il n'avait pu porter que 35 voitures de fumier sur ses terres; mais il est arrivé successivement à en produire 150, 300 et 450 voitures de 2 mètres cubes.

D'un autre côté, les vesces d'hiver et les trèfles sont plâtrés.

La récolte a progressé comme la quantité d'engrais: en 1847, elle était de 1,000 doubles-décalitres; en 1852, elle était arrivée à 4,200; en 1854, elle a été de 5,500. En prenant son domaine, M. Boucher avait trouvé une récolte en grain de 2 1/2; elle est aujourd'hui au grain 12 passé.

Il a adopté l'assolement quadriennal: première année, plantes sarclées;

deuxième, orge ou avoine sur trèfle ; troisième, trèfle et vesce d'hiver ; quatrième, blé.

Son cheptel a suivi l'augmentation de ses fourrages et de ses cultures ; il se compose aujourd'hui de 67 têtes de gros bétail, 3 juments pleines, 100 moutons et une douzaine de cochons à l'engrais.

Il faut dire qu'une partie du succès de cette entreprise agricole revient à bon droit aux cultivateurs qui, chargés d'exécuter, l'ont fait avec zèle et intelligence. Nous citons particulièrement le sieur Lhoste, qui, à la tête de sa nombreuse famille, a donné dans le pays l'exemple de ce qu'on peut attendre de cultivateurs probes, honnêtes, actifs et intelligents.

Les deux autres domaines de Cizely, fondus avec celui de la Grande-Maison, ne forment plus qu'une seule et même exploitation, en métayage amélioré, sous la direction du propriétaire, et les résultats sont aujourd'hui les mêmes.



RÉSUMÉ.

La section d'agriculture du Comité de la Nièvre, en mettant sous les yeux de la commission impériale et du jury mixte de l'Exposition un aperçu de la situation agricole de ce département, et des détails circonstanciés sur les exploitations des propriétaires et fermiers qui ont le plus coopéré aux progrès de son agriculture, croit avoir rempli le but indiqué par les instructions qui lui ont été adressées.

Il lui a paru nécessaire de résumer en peu de mots les services rendus tant par les exposants que par les agriculteurs non exposants, sur lesquels elle s'est fait un devoir d'appeler l'attention.

Les services de M. Avril consistent dans l'exemple d'une bonne direction et d'une comptabilité claire et facile; dans ses travaux de statistique, qui s'étendent sur tout le département, et dans le zèle qu'il déploie pour tout ce qui concerne les associations ou les institutions agricoles dont il est ou secrétaire ou président.

Les services rendus à l'agriculture par M. le marquis d'Espenilles, aidé de M. Fauveau, son régisseur, sont de la plus haute importance. Son système de métayage amélioré, qui tend à se propager, offre des avantages incontestables : pour la propriété, fécondation et amélioration ; pour le propriétaire, satisfaction à

ses intérêts , puisqu'il dirige lui-même les opérations de son exploitation : pour le cultivateur , esprit d'ordre et de labeur qui produisent l'aisance.

M. Fauveau a su , par un tableau synoptique , faire voir avec clarté l'avantage de son système sur l'ancien métayage et même le fermage des terres.

M. Pinet de Maupas , président du comice agricole de Nevers , a mis en pratique tous les principes d'une bonne agriculture : assainissements , engrais , irrigations ; drainage , pour l'expérience duquel il a fait un voyage en Belgique : élève du bétail et administration exemplaire.

M. Boigues a mis à améliorer sa propriété un fonds de roulement considérable , un travail et une activité sagement dirigés. Il a su tout à la fois embrasser l'amélioration du bétail , la culture des plantes fourragères et des céréales ; il a employé avec un grand succès les engrais et amendements produits par sa propriété , ainsi que ceux qu'a pu lui procurer son voisinage de la ville de Decize.

Depuis 1832 , M. de Champigny a uniquement consacré les ressources de son intelligence à s'occuper d'améliorations agricoles , non-seulement pour sa propriété , mais encore pour les propriétés voisines , en initiant les laboureurs à ce qu'il y avait à faire dans un sol granitique , et les plaçant dans une voie de progrès , source de richesse. Ses conseils étaient appuyés d'un bon exemple de culture et de tous les travaux qui doivent la faire fructifier.

Il est de notoriété dans le pays que , par ses soins , ses travaux et sa bonne gestion , les récoltes de M. Vallot sont bien supérieures à celles que tiraient les

anciens fermiers de la ferme de Bois-Vert. Ses terres sont bien cultivées et abondamment fumées.

Les nombreuses médailles qui lui ont été décernées dans les divers comices agricoles et concours régionaux, sont une preuve de la beauté de son bétail, beauté due à des croisements intelligents et productifs.

Ses travaux d'amélioration, le profit qu'il en retire, sont un encouragement pour les autres fermiers qui ont peine à marcher dans cette voie.

M. le comte de Bouillé, en entrant en jouissance de sa terre de Villars, s'est renfermé dans les limites d'une économie bien entendue. Son premier soin a été de faire cette agriculture qui peut servir de modèle aux agriculteurs de nos campagnes, parce que chez eux un travail obstiné doit borner la dépense au strict nécessaire.

M. de Bouillé donne à ses nombreux bestiaux les soins les mieux entendus. On ne saurait trop apprécier l'influence qu'ont eue ses travaux sur les cultivateurs du pays, qui se refusaient à croire au succès des nouvelles méthodes, des bons assolements, avant d'en avoir vu la pratique dans le domaine de Villars.

M. de Marne a rendu un service inexprimable au canton de Dornes en particulier et à l'agriculture en général, en prouvant que des terres que, jusqu'à ce jour, on avait cru seulement propres à la culture du seigle, pouvaient, avec des travaux bien entendus, des amendements et des engrais intelligemment employés, être rendues propres à la culture du froment; en prouvant aussi que les dépenses nécessitées par cette transmutation étaient payées au double par l'abondance des produits.

On doit à M. Boucher l'adoption du métayage amélioré. Il est le premier qui ait conçu les principes d'une véritable association entre le propriétaire et le colon :

l'un apportant une direction éclairée, des capitaux au besoin, des machines perfectionnées et un cheptel productif ; l'autre apportant son intelligence, sa probité ; surveillant tous les travaux, se chargeant de tous les frais de main-d'œuvre, et s'attachant de cœur, ainsi que toute sa famille, à la propriété qui lui est confiée.

Le Comité départemental croit qu'il est de toute justice de classer au rang des services rendus à l'agriculture ceux de la ferme-modèle de Poussery, dirigée par M. Salomon depuis douze années.

Poussery a contribué à ses progrès par ses publications, par la ténacité avec laquelle il a enseigné l'emploi économique des fumiers, leur application à l'état frais et aux fourrages annuels ; il y a contribué par le rendement de ses blés, qui s'est élevé de sept hectolitres à une moyenne de vingt hectolitres par hectare, et par leur prix de revient qui ne dépasse presque jamais 11 fr. par hectolitre.

Ses méthodes se sont étendues de proche en proche. En 1843, aucun four à chaux continu n'existait dans la localité ; Poussery a établi le premier, et aujourd'hui quatorze fours versent dans le pays une quantité de chaux considérable.

On lui doit l'introduction des vaches bretonnes dans la Nièvre, vaches très-douces, très-sobres et surtout bonnes laitières.

La ferme de Poussery a pris l'initiative pour la fabrication des tuyaux de drainage, que le directeur est parvenu à pouvoir livrer aux prix de la Belgique.

MM. Salomon père et fils ont fait confectionner des outils conformes aux meilleurs modèles ; ils ont formé des chefs ouvriers et des ouvriers draineurs : en même temps qu'ils se mettaient à la disposition des propriétaires pour tracer leurs travaux.

CONCLUSION.

Le Comité départemental de la Nièvre a la conviction que les propriétaires et fermiers dont il vient d'énumérer les services n'ont pas eu pour but unique d'augmenter leurs revenus; mais que leurs travaux, leurs sacrifices en argent tendaient aussi à répandre les bonnes méthodes de culture, à porter à l'élevé du bétail, en un mot à donner l'exemple d'un progrès dont l'agriculture du département a déjà senti les effets.

Il recommande ce rapport à l'attention de la commission impériale et du jury mixte de l'Exposition.

Les deux sections du Comité départemental, réunies sous la présidence de M. le Préfet, après avoir entendu la lecture de ce rapport :

Considérant que sa publicité aurait une double utilité, en ce qu'il mettrait à même chaque membre du Jury mixte de l'Exposition universelle, auquel il serait adressé, d'apprécier l'importance de l'industrie et de l'agriculture de la Nièvre, en même temps que, par sa distribution aux industriels et aux agriculteurs du département, il excite-

rait ceux qui sont dans le progrès à s'y maintenir, et encouragerait les autres à y entrer :

Décident qu'il sera imprimé au nombre de 300 exemplaires, pour être envoyés à la Commission impériale, aux **Membres du Jury** et aux personnes du pays que son contenu peut intéresser.

Nevers, le 5 mai 1855.

Le Président de la section de l'Agriculture,

MARQUIS DE SAINT-PHALLE.

Le Secrétaire,

AVRIL.

Le Président de la section de l'Industrie,

A. DUFAUD.

Le Secrétaire,

TH. BORNET.

